

Commune de : BEAUCROISSANT

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'APPROBATION

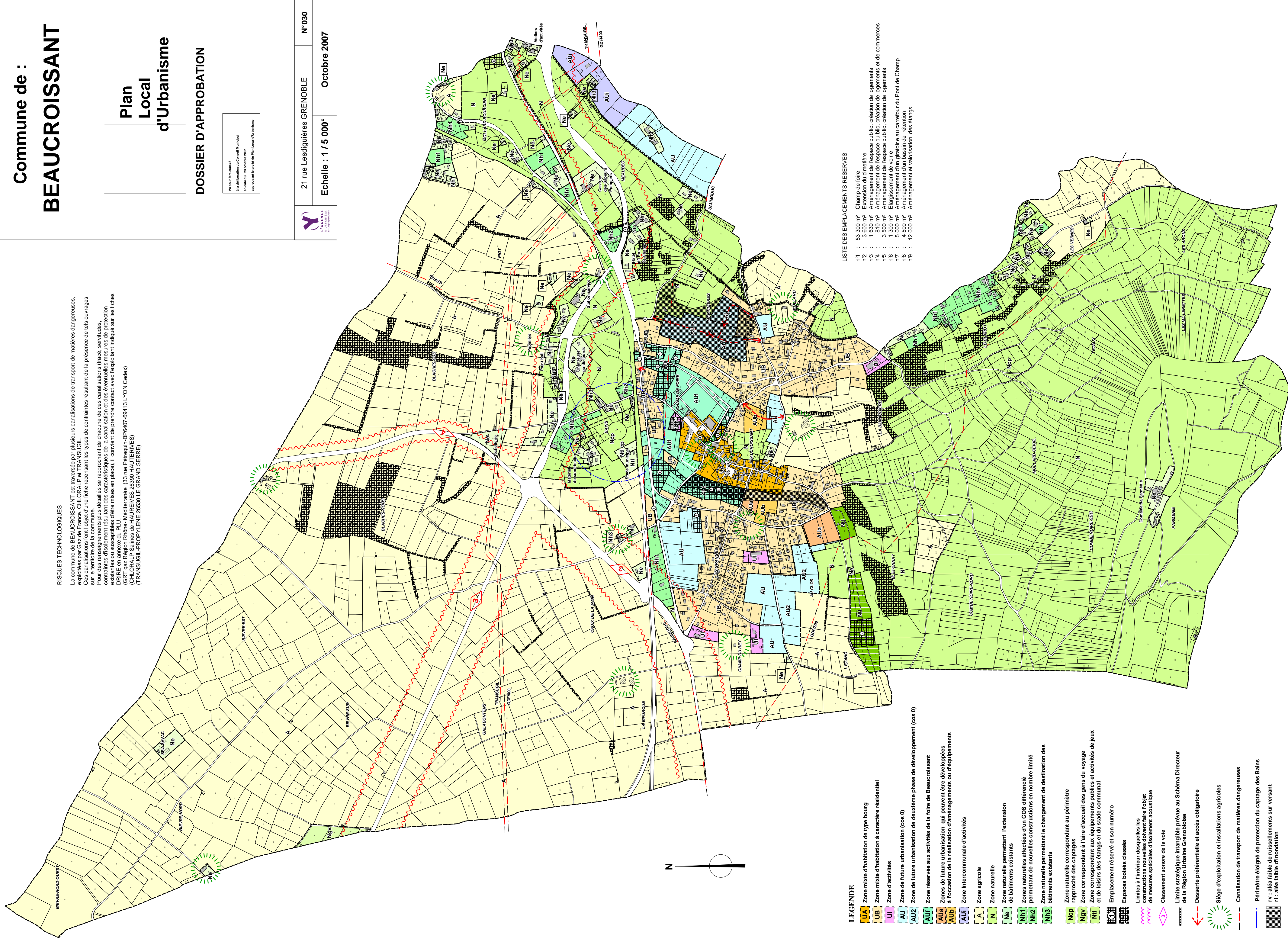
N° 030
21 rue Lesdiguières GRENOBLE
N° 030
Octobre 2007



Echelle : 1 / 5 000°
Octobre 2007

RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune de BEAUCROISSANT est traversée par plusieurs canalisations de transport de matières dangereuses, exploitées par Gaz de France, CHLORALP et TRANSUGIL. Ces canalisations font l'objet d'une fiche recensant les types de contraintes résultant de la présence de tels ouvrages sur le territoire de la commune. Pour des renseignements plus détaillés se rapprochant de chacune de ces canalisations (tracé, servitudes, contraintes d'assainissement résultant des caractéristiques de la canalisation et des éventuelles mesures de protection à mettre en œuvre) ou d'être mis(e) en place, il convient de prendre contact avec l'exploitant indiqué sur les fiches DRIRE en annexe du PLU (GRT gaz Région Rhône-Méditerranée 633 rue Piérou-BP6407-69243 LYON Cedex) (CHLORALP Salines de HAUREIVES 26390 HAUTERIVES) (TRANSUGIL-PROPYLENE 26530 LE GRAND SERRE)



- LEGENDE**
- UA** Zone mixte d'habitation de type bourg
 - UB** Zone mixte d'habitation à caractère résidentiel
 - UI** Zone d'activités
 - AU** Zone de future urbanisation (cos 0)
 - AU2** Zone de future urbanisation de deuxième phase de développement (cos 0)
 - AUF** Zone réservée aux activités de la foire de Beaucroissant
 - AUB** Zones de future urbanisation qui peuvent être développées à l'occasion de la réalisation d'aménagements ou d'équipements
 - AUI** Zone intercommunale d'activités
 - A** Zone agricole
 - N** Zone naturelle
 - Ne** Zone naturelle permettant l'extension de bâtiments existants
 - Nh1** Zones naturelles affectées d'un COS différencié permettant de nouvelles constructions en nombre limité
 - Nh2** Zones naturelles affectées d'un COS différencié permettant de nouvelles constructions en nombre limité
 - Nh3** Zones naturelles affectées d'un COS différencié permettant de nouvelles constructions en nombre limité
 - Ncp** Zone naturelle correspondant au périmètre rapproché des captages
 - Ngv** Zone correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage
 - Nt** Zone correspondant aux équipements publics et activités de jeux et de loisirs des étangs et du stade communal
 - EO** Emplacement réservé et son numéro
 - ES** Espaces boisés classés
 - Limites à l'intérieur desquelles les constructions nouvelles doivent faire l'objet de mesures spéciales d'isolement acoustique
 - ◇ Classement sonore de la voie
 - Limite stratégique intangible prévue au Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise
 - ↔ Desserte préférentielle et accès obligatoire
 - ⊙ Siège d'exploitation et installations agricoles
 - Canalisations de transport de matières dangereuses
 - Périmètre éloigné de protection du captage des Bains
 - rv : allée faible de ruissellements sur versant
 - r1 : allée faible d'inondation

- LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**
- n°1 : 53 300 m² Champ de foire
 - n°2 : 3 600 m² Extension du cimetière
 - n°3 : 1 810 m² Aménagement de l'espace public, création de logements
 - n°4 : 810 m² Aménagement de l'espace public, création de logements et de commerces
 - n°5 : 3 500 m² Aménagement de l'espace public, création de logements
 - n°6 : 1 300 m² Aménagement de voirie
 - n°7 : 5 000 m² Aménagement d'un giratoire au carrefour du Pont de Champ
 - n°8 : 4 500 m² Aménagement d'un bassin de rétention
 - n°9 : 12 000 m² Aménagement et valorisation des étangs